



PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

DAO REF.	MCA-CI/NCS/CB/060
Intitulé de l'activité	Recrutement d'un pool de trois (03) agences événementielles chargées de piloter l'ensemble des événements à réaliser dans le cadre des activités de MCA-Côte d'Ivoire
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Date	15 mars 2022 - 15h00 à 16h50
Lieu	Webconférence via www.Zoom.us

Etaient présents :

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- Assita KONE, Directeur passation des marchés ;
- Cyrille OURAGA, Chargé de Communication ;
- Franck Arnel KESSE, Chargé de Communication Digitale ;
- Abdoulaye CISSE, Manager de la passation des marchés ;

Pour CARDNO Emerging Markets USA (Agent de Passation des Marchés (PA))

- Josette AMON, Spécialiste en passation des marchés

Pour les soumissionnaires : En ligne à travers la plateforme www.Zoom.com

- SHINE COMMUNICATION ;
- MASTERCLAYS ;
- MEDIA LAB Côte d'Ivoire ;
- NOUVELLE SODA ;
- CATALYSE Limited ;
- BRAVO ;
- CAPITAL CONNECT ;
- GLOBAL LEADERS CORPORATION ;
- FREEMIND CONCEPT ;
- JADE MARKETING EXPERT ;
- DIALOGUE PRODUCTION ;
- NISSI COMMUNICATION ;
- AREEL GROUPE ;
- DREAM DESTINATION ;
- AXES HOLDING ;
- YESWECANGE ;
- PERFECT COMMUNICATION ;
- BECOM ;
- SIAGA-CI ;
- DIGIT COMMUNICATION ;
- AGENCE DAV'EVENT ;
- REALISER MON MARIAGE.

1. Introduction

La conférence préalable a eu lieu le 15 mars 2022 à 15h00, Heure d'Abidjan comme indiqué à la clause IS8.1 du DAO. A cet effet, un mail d'information a été envoyé par l'Agent de Passation des Marchés à tous les soumissionnaires enregistrés. La représentante de l'Agent de Passation des Marchés (PA) et le Chargé de Communication (représentant le Directeur de la Communication) ont ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Pour de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatif au « Recrutement d'un pool de trois (03) agences événementielles chargées de piloter l'ensemble des événements à réaliser dans le cadre des activités de MCA-Côte d'Ivoire », une présentation PowerPoint articulée autour des aspects de passation de marchés et des aspects techniques du DAO a été faite respectivement par la représentante de l'Agent de Passation des Marchés et par le Chargé de Communication de MCA-Côte d'Ivoire.

A la suite de la présentation, les organisateurs de la réunion ont répondu aux questions des participants reçues à travers la fenêtre « Chat » du lien zoom et également à celles reçues par courriel avant la tenue de la session. L'ensemble des questions et leurs réponses est présenté à la section 2 du présent compte rendu.

Il a été réitéré aux soumissionnaires qu'ils ont la possibilité de poser des questions après la conférence préalable en les adressant par courriel à l'Agent de Passation des Marchés au plus tard 14 jours avant la date limite de soumission des offres fixée au 7 avril 2022 à savoir le 24 mars 2022.

2. Questions / Réponses

Q1	Au niveau de la ligne 12 « Régie » du Bordereau des Prix, quel est le format pour les panneaux d'affichage ?
R1	Le format pour les panneaux d'affichage est 12m ² .
Q2	Préférez-vous que les offres techniques et les offres financières soient dans deux dossiers séparés ?
R2	Il s'agit de soumettre une offre (technique et financière) en un seul fichier avec tous les formulaires de soumission listés à la clause IS12.1 dûment renseignés et classés dans le même ordre que dans le dossier d'appels d'offre sans modification des libellés des formulaires.
Q3	Est-il possible de se mettre en groupement d'agences ? Si oui quel est le processus ?
R3	Comme indiqué dans le DAO, les Soumissionnaires peuvent s'associer à d'autres Soumissionnaires en vue d'optimiser leur capacité à exécuter le contrat avec succès. Concernant les conditions en cas de co-entreprise ou association, prière de se référer aux Tableaux détaillant les qualifications du Soumissionnaire (pages 38 à 46) de la Section III du DAO.
Q4	MCA-Côte d'Ivoire mettra-t-il à disposition un brief clair qui permettra aux soumissionnaires de proposer une offre financière ?
R4	Les soumissionnaires doivent établir leur offre financière sur la base du Bordereau des Prix inclus dans le dossier d'appel d'offres. La/les commande(s) sera(ont) exécutée(s) sur la base de l'émission au prestataire de Bons de Commande qui définiront les délais et les quantités à livrer.
Q5	Le Bordereau des Prix à la ligne 11 parle de « Pistes créatives » qui consistent en la conception et création de support événementiel. Pouvez-vous nous donner plus de précision ?

R5	Dans l'exécution du contrat, des demandes précises seront adressées aux prestataires retenus pour toute sorte d'activités nécessitant la conception et la création. Il pourra s'agir de concevoir un événement, des outils de travail ou d'une réflexion sur une piste stratégique. Ces différentes prestations peuvent être sollicitées dans leur intégralité ou individuellement dans le cadre d'un ordre de service.
Q6	Quels sont les délais de règlement après facturation ?
R6	Les factures sont payées à 100% après service fait, dans les trente (30 jours) après validation des prestations par MCA-Côte d'Ivoire et de la facture par l'Agent Fiscal.
Q7	L'audit de l'expert-comptable est-il obligatoire ?
R7	Les procédures de MCC exigent qu'une l'analyse de la capacité financière des soumissionnaires soit diligentée par un expert financier indépendants recruté par MCA-Côte d'Ivoire. A cet effet des états financiers audités et/ou tout document démontrant la capacité financière du Soumissionnaire sont requis.
Q8	Il est demandé à l'agence de s'engager à fournir une garantie d'exécution. Que recouvre ce terme de « garantie d'exécution » ?
R8	Dans la clause IS 36.2(b) de la Section II Données particulières de l'Appel d'Offres, il est clairement indiqué que la garantie d'exécution n'est pas requise pour cette prestation. En revanche les soumissionnaires devront fournir une ligne de crédit d'un montant de vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA établie par un établissement bancaire. Cette exigence permet de s'assurer de la capacité financière du Soumissionnaire et de sa capacité à réaliser les prestations pendant les premiers mois en attendant de recevoir le premier paiement de MCA-Côte d'Ivoire.
Q9	Quel niveau demandé pour le personnel clé ?
R9	Il est exigé un seul personnel clé, il s'agit du Chef de projet Evènementiel. Il doit avoir un diplôme d'un niveau Bac+3 au moins dans un domaine de la communication ou toutes sciences similaires et disposer d'au moins 10 années d'expériences pertinentes dans la communication.
Q10	Pourrions-nous avoir plus d'éclaircissements sur les critères de sélection notamment l'annotation des CVs ?
R10	Tous les critères de sélection sont indiqués à la Section III. Critères de sélection du dossier d'appel d'offres. Le CV du personnel clé ne sera pas évalué sur la base d'une notation à points. Le panel d'évaluation technique vérifiera uniquement si les qualifications minimales demandées sont satisfaites ou non.
Q11	Quelle est la durée d'affichage des panneaux ?
R11	La durée minimale d'affichage demandée est d'un (1) mois.
Q12	Comment ces trois agences vont-elles travailler ensemble ?
R12	Les trois agences n'auront pas à exécuter ensemble la même prestation. Une agence sera sollicitée de manière séparée. Le pool est constitué pour couvrir l'éventualité de plusieurs événements se déroulant simultanément et également en cas de la mauvaise performance de l'une ou l'autre agence.
Q13	Pouvez-vous préciser quels types d'événements, le prestataire devra prendre en charge ?
R13	Les événements objet de ce dossier d'appels d'offres sont des événements institutionnels (ateliers, rencontres, cérémonies de pose de première pierre, cérémonie d'inauguration etc...). Bien que cette liste soit non exhaustive et évolutive, il s'agit d'événements de type institutionnels et grand Public

Q14	Dans le cas d'une prestation qui durera dans le temps par exemple sur une période de deux mois voire plus, le paiement se fera-t-il à 100% après service fait ou est-il possible de recevoir des paiements intermédiaires ?
R14	Pour des prestations qui s'étalent sur plusieurs mois, un calendrier de livrables et de paiement qui pourra comprendre des paiements intermédiaires sera établi dans le Bon de Commande.
Q15	Le cahier de charge comporte des activités qui ne sont pas dans le champ d'action d'agences événementielles alors que l'intitulé du dossier d'appel d'offres est « recrutement d'agences événementielles », comment se fait-il alors qu'on parle strictement d'agences événementielles ?
R15	Le titre a été donné afin de couvrir la globalité des prestations attendues par MCA-Côte d'Ivoire mais n'a pas pour vocation d'exclure des prestataires qui serait dans le domaine du conseil. Tout prestataire qui satisfait les critères spécifiés dans le dossier d'appel d'offres peut soumissionner ou s'associer à d'autres agences spécialisées dans le domaine.
Q16	Les soumissionnaires peuvent-ils choisir certaines prestations du Bordereau des prix et ne chiffrer que celles-là ?
R16	Non, les soumissionnaires doivent chiffrer toutes les prestations inscrites dans le Bordereau des prix. Une offre ne couvrant pas toutes les prestations demandées sera considérée comme incomplète et par conséquent non recevable.
Q17	Pour les lignes 8 et 9 qui couvrent les films institutionnels, prière préciser les zones de tournage ? Cela a une incidence sur les coûts.
R17	Les zones d'intervention du Compact Côte d'Ivoire sont Abidjan, la région du Gbêkê et la région de San-Pedro.
Q18	Dans le Bordereau des prix, il est indiqué une quantité de 8000 pour l'édition de cartes de visite. S'agit-il de cartes avec les mêmes noms ? Est-il possible d'avoir une indication du nombre de personnes concernées ?
R18	Il existe une maquette prédéfinie avec le même format et le même design. Les changements concerneront seulement le nom des personnes. En ce qui concerne le nombre indicatif de personnes pour lesquelles les cartes devront être éditées, cette information n'est pas disponible à ce stade. Il faut noter que la quantité de 8000 couvre toute la durée du contrat du prestataire.
Q19	Dans le cas d'un prestataire comme VOODOO, qui lui-même dans sa constitution légale est un groupe composé de plusieurs filiales intervenant dans différents domaines de la communication, peut-il soumissionner au nom de VOODOO et se prévaloir des expériences de ses filiales ou faut-il que les filiales soumissionnent en groupement ? Dans le cadre de l'organisation du SARA par exemple, le contrat est au nom de VOODOO mais toutes les entités du groupe sont mobilisées dans la réalisation de l'évènement.
R19	Dans le cadre de cet appel d'offres, seuls les noms des entités qui seront inscrits dans la lettre de soumission seront considérés comme soumissionnaires. Si les documents constitutifs de l'entreprise indiquent clairement qu'il s'agit d'une filiale du groupe VOODOO alors le groupe peut soumissionner et se prévaloir des expériences de la filiale. Cependant, si les documents constitutifs de l'entreprise indiquent que l'entité est une personne morale distincte du groupe même si le directeur de VOODOO se trouve parmi ses actionnaires alors si le groupe veut soumissionner, il doit se mettre en groupement avec la filiale et cela devra être indiqué clairement dans la lettre de soumission en y associant les documents requis.
Q20	Les visuels pour les panneaux d'affiche seront-ils les mêmes ou seront-ils différents ?
R20	A ce stade, il est impossible de fournir cette information. Les visuels des panneaux d'affichage dépendront des campagnes que MCA-Côte mènera. L'information précise sera communiquée dans le Bon de Commande.

Q21	Dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissionnaires doivent-ils chiffrer les compos exécution sur chaque support ou uniquement la production ?
R21	Les soumissionnaires doivent chiffrer la conception et la production de chaque support.
Q22	L'affichage numérique (panneau LED) est-il autorisé ou faut-il seulement tenir compte d'imprimés sur différents formats ?
R22	Le Bordereau des Prix prévoit à la ligne 12 des panneaux d'affichage et à la ligne 13 la location d'un écran diurne de 12m ² (3 x4 m) pour affichage urbain. Les deux types de prestations sont demandés dans le Bordereau des prix du dossier d'appel d'offres.
Q23	Pour la ligne 12 « Régie » du Bordereau des Prix, il est indiqué comme spécification « panneau de grand affichage annonce les déviations – les travaux à l'entrée/et sortie des communes ». S'agit-il de la gestion des taxes liées aux panneaux ou s'agit-il de la production, la pose et la gestion des taxes ?
R23	Les prestataires sont invités à chiffrer uniquement le coût d'affichage d'un panneau de format 12m ² . Pour rappel, le Compact Côte d'Ivoire est exonéré de toutes taxes et de plus amples détails sont disponibles via le lien suivant (voir à partir de Schedule 3) : https://www.mcacotedivoire.ci/img/Cote_dIvoire_PIA_Execution_Version_11_29_2017_Cote_d_Ivoire_First.pdf
Q24	Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le prestataire peut avoir recours aux services d'un sous-traitant auprès duquel la TVA sera payée. Cette TVA ne pourra pas être facturée à MCA-Côte d'Ivoire, quelles dispositions sont prises afin que les sous-traitants bénéficient aussi de l'exonération de MCA-Côte d'Ivoire ?
R24	Prière se référer aux dispositions fiscales de MCA-Côte d'Ivoire : Dispositions fiscales - Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire (mccacotedivoire.ci)
Q25	Une attestation de solde est-elle recevable en lieu et place de la ligne de crédit demandée dans le DAO ?
R25	L'attestation de solde n'est pas recevable. En effet, elle ne garantit pas que les fonds seront (i) disponibles au moment de l'exécution du marché ni (ii) mobilisés uniquement pour l'exécution dudit marché.

La Conférence s'est achevée à 16h50.

L'Agent de Passation de Marchés pour le Compte de MCA Côte d'Ivoire

Annexe (fichier séparé)

- **Présentation faite au cours de la conférence préalable**